

# LE TEMPS

---

opinions Mardi 18 juin 2013

## Lettre ouverte aux membres du Conseil des Etats

Par Marc R. Studer, Le Lobby des Citoyens

**Le Lobby des Citoyens, par la voix de Marc R. Studer, appelle les sénateurs à refuser la Lex USA, dans la foulée de la décision du Conseil national. Et demande que l'on distingue les banques UBS et Credit suisse, poursuivies aux Etats-Unis, des autres banques suisses dont la réputation est indûment salie**

Vendredi 14 juin, nous apprenions qu'UBS et CS étaient réprimandés à Singapour. Il ne se passe bientôt plus un jour sans que l'une ou l'autre banque, qui porte le label «suisse» ou l'induisent comme gage d'éthique, de qualité de service et de loyauté, ne salisse le nom de notre pays, laissant entendre au monde que tout le pays et toutes ses banques ne sont qu'un ramassis de bandits.

Or, ces deux établissements qui se font passer au Parlement comme «les banques suisses», sous-entendu toute l'industrie bancaire suisse, ne sont que deux banques aujourd'hui américaines, ayant fraudé le fisc américain mais ayant leur siège en Suisse.

On est dès lors en droit de se demander si ces deux banques ne sont pas l'arme américaine de destruction massive pour démanteler la place financière suisse en jetant la suspicion sur toute l'industrie bancaire helvétique jusqu'au sein de sa population. Nous sommes toujours dans l'attente de sanctions pénales exemplaires contre leurs responsables qui ont engrangé d'énormes bonus des agissements qu'ils ont commandités.

Il est grand temps de cesser d'amalgamer toutes les banques aux deux établissements précités. A Pictet et à LODH, dont l'image de Banquiers Privés était jusqu'à présent exemplaire, nous posons la question de savoir quel intérêt ils ont, hormis celui de se ranger du côté du plus fort, à voir leur nom associé à des établissements régulièrement entachés par des scandales à répétition à travers la planète et dont on commence à peine à découvrir les activités délictueuses.

Quant aux banques sous enquête aux Etats-Unis, posons-nous la question de savoir comment et par qui elles ont été contaminées.

Lorsque UBS et CS négocient aux Etats-Unis leur réduction de peine en balançant à tout va, ils engagent une spirale infernale. Les 4200 noms de citoyens américains livrés au fisc américain par UBS (CS en a fait de même avec la bénédiction du Tribunal fédéral) vont amener des enquêtes sur leur personne. Ils vont eux aussi «balancer» le nom d'employés de la banque, de leurs contacts, de leurs conseillers, de leurs gestionnaires, des banques dans lesquels ils ont été se réfugier, et aussi des avocats, fiduciaires et autres intermédiaires financiers, qui n'ont jamais violé la loi suisse. En balançant aussi les mails, fax, documents de toute sorte et propositions diverses d'investissement, ils

vont permettre de polluer d'autres noms, d'autres banques. Toutes les banques ont immanquablement un ancien client ou d'UBS ou de CS dans son personnel. En épluchant leurs messages, on découvrira des individus qui n'ont rien à voir avec le sujet mais qui seront inquiétés aussi. Ces banques feront la une des journaux et leur image, massacrée de manière irréversible, ne s'en remettra pas, amenant à la fermeture de l'établissement et au licenciement du personnel.

Lorsque UBS a dévoilé, directement ou indirectement par le biais des clients, que la Banque Wegelin était l'une des récipiendaires des transferts d'avoirs résultant de la clôture des comptes en Suisse, cette banque, comme les 14 autres (et cette liste ne peut que s'allonger) s'est retrouvée sous enquête des Etats-Unis.

Or quelle est la vraie faute de la Banque Wegelin au moment des faits? Elle ose accepter des clients américains, qui n'ont violé aucune loi en Suisse. Pour ne pas être en violation avec les règles américaines, elle coupe les liens avec les Etats-Unis et liquide les positions en titre américains et en dollars, coupant ainsi tous les liens avec les Etats-Unis. Cette partie-là doit être protégée par le droit souverain suisse qui n'a pas été violé. Si par contre, des violations du droit américain sur sol américain ont été commises, alors elles doivent être sanctionnées aux Etats-Unis, dans la limite proportionnelle de la faute commise aux Etats-Unis et nulle part ailleurs.

[...] Demandons-nous si le peuple ne devrait pas avoir non pas le droit d'élire les conseillers fédéraux mais tout simplement de les destituer, individuellement ou en bloc. Ceux qui n'ont pas le courage de s'opposer ayant pour nous valeur de complices.

Mesdames et Messieurs les Conseiller(e)s aux Etats, vous qui dernièrement prenez systématiquement le parti de la capitulation de ce pays, sous prétexte qu'il n'y avait pas d'alternative et que les USA sont trop forts pour nous, demandez-vous à quoi servira demain un gouvernement de complaisance aux ordres de puissances étrangères. Puisque tout est question de sous, le peuple sera-t-il prêt à conserver un coûteux et inutile simulacre de démocratie. Si vous pensez représenter la vraie position des citoyens qui vous ont élu, pourquoi ne leur posez-vous pas formellement la question. S'ils vous suivent, nous aurons cessé d'exister.

Mesdames et Messieurs les Conseiller(e)s aux Etats, vous qui allez à nouveau vous prononcer sur la Lex americana, rejetée de manière sensée par vos collègues du Conseil national, choisissez cette fois le bon camp, celui du bon sens et du courage politique.

**LE TEMPS** © 2013 Le Temps SA